

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ORNE

### Bilan de la campagne déontologique 2016

#### I – Le cadre national

En raison de la nature des fonctions qui leur sont dévolues et des prérogatives dont ils disposent dans le cadre de leurs missions, les agents de la DGFIP doivent, par respect d'un devoir d'éthique et de morale professionnelle, se montrer exemplaires au regard de leurs obligations fiscales.

A ce titre, le dispositif de contrôle mis en place s'exerce à deux niveaux avec :

- un contrôle annuel des obligations déclaratives et contributives en matière d'impôt sur le revenu et d'impôts locaux qui concerne tous les agents en fonction dans le département, quels que soient le lieu de domicile, l'affectation ou le grade.
- un contrôle sur pièces (CSP) des dossiers tendant à vérifier la sincérité des éléments déclarés qui s'exerce de manière quinquennale. Il concerne, par cinquième, les agents identifiés en fonction de la 1<sup>ère</sup> lettre de leur patronyme. Sont également contrôlés les dossiers des agents nouvellement affectés dans le département, de même que les dossiers des agents dont le précédent CSP a donné lieu à rectification.

#### II – Le dispositif local

Le premier niveau de contrôle est réalisé par le service des ressources humaines de la DDFIP de l'Orne.

La réalisation des CSP est confiée aux responsables de SIP dont dépend le domicile de l'agent. Par exception, ce contrôle est dépaycé dès lors que l'agent est domicilié dans le service au sein duquel il est affecté. Au préalable, le service des ressources humaines confectionne la liste des agents à contrôler et procède à la répartition des dossiers entre les services. Il est l'interlocuteur du bureau RH-2B en cas d'anomalie détectée et établit le bilan à destination de la délégation.

#### III – Le bilan

##### Contrôle des obligations déclaratives et contributives

Direction	Agents à contrôler	Nombre de dossiers RAS	En % des agents à contrôler	Nombre de dossiers avec anomalie	En % des agents à contrôler	Suites données				
						Traitement direction d'affectation	En % des anomalies	Traitement RH-2B	En % des anomalies	Observations
Orne	430	430	100,0 %	0	0,0 %					

## Contrôle sur pièces

Direction	Agents à contrôler	Nombre de dossiers RAS	En % des agents à contrôler	Nombre de dossiers avec anomalie	En % des agents à contrôler	Suites données				
						Traitement direction d'affectation	En % des anomalies	Traitement RH-2B	En % des anomalies	Observations
Orne	67	67	100,0 %	0	0,0 %					